



Déclaration de succession

Par **martial73**, le **04/02/2023** à **23:11**

Bonjour

Si une personne est en procès, contre son cohéritier, pour désaccord sur le partage de la succession et , de ce fait, n'a pas encore signé , chez le notaire, l'acte définitif de liquidation partage, le cohéritier peut-il, néanmoins, envoyer sa déclaration de succession aux services fiscaux ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **05/02/2023** à **16:49**

Bonjour

S'agissant de cette formalité, un des héritiers peut s'en charger seul, pour le compte de tous.